

Il ne faut pas ratifier Nice

par Jean-Louis Bourlanges

IL ne faut pas ratifier Nice. Sans doute convient-il de ne pas céder à la dépression de la parturiente qui frappe les militants de l'Europe unie au lendemain de chaque accouchement au forceps d'un nouveau traité européen. A la différence, toutefois, de ceux qui l'ont précédé, l'affligeant compromis passé entre les Quinze aux petites heures du 11 décembre n'a pas pour défaut principal de ne pas aller aussi vite et aussi loin que pourraient le souhaiter les membres du Mouvement européen. A Nice, ce ne sont pas seulement la vigueur du coup d'envoi et la portée du changement qui sont insuffisantes, c'est plus tragiquement la direction choisie qui est mauvaise.

Dans cette foire aux vanités qu'est devenu le Conseil européen, quinze chefs d'Etat ou de gouvernement - pas une femme - se sont livrés à une entreprise insidieuse de démantèlement de l'Europe communautaire. Jamais dans toute l'histoire de l'Union, les enjeux n'ont été aussi biseautés, les préoccupations des responsables aussi étroites, l'indifférence au fonctionnement du système aussi répandue et la loyauté à

l'égard du projet commun aussi défaillante qu'en ces journées pleines de bruit et d'aigreur où se sont élaborés, dans une totale absence de transparence démocratique, des marchandages tordus et des compromis byzantins.

Si les Quinze avaient voulu apporter la démonstration expérimentale des impuissances et des perversités de la méthode intergouvernementale, ils ne s'y seraient sans doute pas pris autrement.

Tout le mal de Nice tient à la conjonction d'un ordre du jour dangereusement étriqué et d'une tragique absence de principes chez les dirigeants européens d'aujourd'hui. Jamais il n'a été question d'aborder sérieusement les problèmes généraux de gouvernance d'une Union politique progressivement élargie aux dimensions d'un continent.

Lire la suite page 17
et nos informations page 3

Jean-Louis Bourlanges est député (UDF) au Parlement européen (groupe du Parti populaire européen).

Il ne faut pas ratifier Nice

Suite de la première page

Destinée à traiter le reliquat du traité d'Amsterdam, c'est-à-dire le reliquat du traité de Maastricht, la Conférence intergouvernementale a été très vite enfermée dans la sécurité illusoire d'un ordre du jour dangereusement centré sur trois questions particulièrement sensibles : l'extension du vote à la majorité qualifiée, la réforme de la pondération des voix et celle de la composition de la Commission.

Seul un strict respect des principes communautaires aurait pu permettre de gérer sereinement, efficacement et équitablement cet ordre du jour de tous les risques. : le partage de la fonction gouvernementale entre un pouvoir d'initiative attribué à une autorité supranationale et un pouvoir de décision qui demeure le fait des Etats réunis au Conseil ; une procédure décisionnelle fondée sur la majorité qualifiée (71 % des voix) qui favorise le consensus de préférence à l'unanimité qui paralyse ou à la majorité simple qui antagonise ; un système équilibré de pondération des voix et des sièges au sein des différentes institutions combinant une certaine prise en compte de la réalité démographique avec une surreprésentation relative des petits et moyens Etats et le refus de toute prééminence, symbolique ou réelle, accordée à un seul. Ainsi doit aller l'Europe sous l'empire conjugué de la sagesse et du respect d'autrui.

Il est aujourd'hui de bon ton de la brocarder, d'en railler la complexité, d'en refuser l'extension aux nouveaux domaines de compétence de l'Union. Et pourtant, même si elle a cessé de séduire les maquignons et les petits maîtres qui régissent l'Europe d'aujourd'hui, elle seule a permis à ce jour de concilier le rôle central des Etats dans la vie politique européenne avec l'exigence d'une organisation commune du Vieux Continent. C'est un fait qu'à Nice la mode l'a emporté sur les principes, l'égoïsme sur l'intérêt général, le droit exclusif des Etats sur les exigences de leur action commune.

La remise en cause du système communautaire n'a épargné aucune des trois grandes institutions de l'Union : la Commission, le Conseil, le Parlement.

S'agissant de la Commission, la sagesse eût été d'en renforcer clairement la dimension supranationale, de couper le cordon ombilical entre les Etats membres et les commissaires et de faire un choix net entre deux modèles, le modèle collégial

qui suppose un petit nombre de commissaires et une relation de stricte égalité entre eux ou le modèle gouvernemental qui s'accommode d'un plus grand nombre de membres mais suppose une organisation relativement hiérarchisée du travail entre ceux-ci.

A Nice, malgré une heureuse initiative, celle de désigner à la majorité qualifiée le président de la Commission, on a préféré régler les choses autrement en tentant de faire de celle-ci un clone du Conseil et en combinant à cette fin deux principes également inappropriés : un principe de représentation des Etats, donc de renationalisation de l'institution, et un principe d'égalité

La mode l'a emporté sur les principes, l'égoïsme sur l'intérêt général, le droit exclusif des Etats sur les exigences de leur action commune

absolue entre les Etats, parfaitement incongru si l'on songe à l'essentielle diversité des réalités que recouvre dans l'Europe d'aujourd'hui le concept d'Etat.

Le résultat est très exactement contraire à ce qu'exige le bon sens et à ce que paraissait initialement souhaiter la présidence française. La sacralisation du droit de chaque Etat à disposer de son commissaire et la suppression du second commissaire pour les grands Etats accentuent fantastiquement les déséquilibres démographiques et géopolitiques que la réforme avait pour objet de réduire. Tandis que, aujourd'hui, les Etats représentant 80 % de la population fournissent 50 % des commissaires, dans l'Europe à 27 qu'on nous prépare, les commissaires issus d'Etats représentant encore 70 % de la population ne détiendraient plus qu'un cinquième des sièges de l'exécutif. Si une telle situation devait se prolonger dans les phases ultérieures de l'élargissement, ce que l'accord de Nice ne paraît nullement exclure, l'adhésion des pays issus de l'ex-Yougoslavie donnerait aux anciens Etats socialistes de l'Europe de l'Est et du Sud la majorité absolue des sièges à la Commission alors qu'ils ne représenteraient que 20 % de la population communautaire !

La situation au Conseil n'est guère plus satisfaisante. L'accroissement apparemment impression-

nant du nombre de décisions qui passent désormais à la majorité qualifiée dissimule mal la préférence réelle des Etats membres pour l'unanimité : toutes les questions de quelque importance - fiscalité, cohésion, politique sociale, asile, services et culture - demeurent en fait soumises à la règle de l'unanimité. Or, dans l'Europe de demain, conserver l'unanimité, c'est tuer l'espérance même d'une action commune. C'est désormais la frontière entre l'unanimité et la majorité qualifiée qui devient en fait la vraie ligne de partage entre compétences communautaires et compétences nationales. Nice ferme l'espoir d'une politique budgétaire, fiscale et sociale menée en commun.

C'est toutefois dans la réforme de la pondération des voix que les conclusions du sommet touchent au sublime. Au lieu de considérer que le système était globalement satisfaisant et ne nécessitait que des modifications limitées destinées à maintenir bien plus qu'à détruire les équilibres actuels spontanément affectés par l'accroissement du nombre de petits pays, la France a décidé voici cinq ans de préconiser une refonte globale du système, allant même jusqu'à proposer au chancelier Kohl qui n'en pouvait mais une pondération nouvelle strictement fondée sur la démographie et la richesse nationale ! S'avisant par la suite des inconvénients d'une proposition qui entraînait un décrochage massif de l'Allemagne par rapport à la France, le président Chirac entreprit de rectifier le tir et, au risque de combattre sur deux fronts, choisit de persévérer dans sa volonté de repondération des voix au détriment des petits tout en soutenant bec et ongles le maintien d'une stricte parité de voix entre les quatre grands.

C'est en apparence ce double résultat qui a été atteint à Nice et qui paraît justifier l'essentiel de la satisfaction française sur les résultats du sommet. Hélas, la réalité est bien différente de l'apparence et ce double cri de victoire repose sur une double dissimulation. Dans leur rage de tout compliquer et d'accroître à l'infini les possibilités de blocage offertes aux Etats, les Quinze ne se sont pas contentés de mettre en place une nouvelle pondération des voix et, au passage, de remonter le seuil de la majorité qualifiée de 71 % à 75 %. Ils ont aussi introduit deux règles complémentaires : aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'une majorité des Etats, ce qui donne un formidable pouvoir de blocage aux petits et aux moyens et annihile pratiquement les effets supposés de la repondération. Aucune décision, pour peu qu'un gouvernement le veuille, ne peut être prise par des Etats représentant moins de 62 % de la population. Disposition capitale qui, dans la plupart des

situations critiques, donnera à l'Allemagne un avantage sur ses grands partenaires équivalent à plusieurs dizaines de voix, sans commune mesure en tout état de cause avec les quelques « petites voix » inlassablement réclamées par les négociateurs allemands à la Conférence intergouvernementale. Bref, le non-décrochage allemand est une apparence que la présidence française a payée au prix fort.

La cerise sur le gâteau, en matière de parité franco-allemande, aura été assurément fournie par l'introuvable traitement réservé par les Quinze à la représentation européenne intergouvernementale. Avec une désinvolture impardonnable et au risque de déséquilibrer sérieusement l'institution, il a été en effet décidé de soustraire la seule représentation allemande à l'obligation générale de réduction des effectifs parlementaires de chaque pays sous l'effet des élargissements. Décision inique, d'autant moins compréhensible que les conséquences parlementaires de la réunification allemande avaient été prises en compte au Conseil européen d'Edimbourg de 1992 où il avait été décidé de porter de 81 à 99 le nombre de parlementaires allemands et de 81 à 87 celui des parlementaires britanniques, français ou italiens.

Une initiative constituante franco-allemande, émanant cette fois-ci des citoyens et des élus davantage que des gouvernants, n'a jamais été aussi nécessaire

L'essentielle perversité de l'accord de Nice, c'est d'avoir profondément déréglé les institutions communautaires en même temps qu'il déséquilibre la relation franco-allemande. Aujourd'hui, tout est à rebâtir, selon d'autres méthodes et avec d'autres hommes que ceux qui ont montré les limites de leur talent ou, à tout le moins, de leurs ambitions. Une initiative constituante franco-allemande, émanant cette fois-ci des citoyens et des élus davantage que des gouvernants, n'a jamais été aussi nécessaire. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce qui s'est passé à Nice n'est pas de nature à la faciliter.

Jean-Louis Bourlanges

Le vrai fiasco de la présidence française

par Alain Lipietz

LE bilan de la présidence française du Conseil européen ne se mesure pas seulement au caractère insipide d'une Charte des droits qu'on voulait fondamentaux, ni à la maladresse des réformes institutionnelles, salmigonds intergouvernemental écartant le vote à la majorité et le contrôle des eurodéputés sur les sujets décisifs, qui laisse une Europe ingouvernable et donc incapable de s'écarter.

Ce bilan se mesure surtout à l'immense inquiétude de la plus grande manifestation syndicale paneuropéenne de l'histoire. Il se mesure aux trains bloqués aux frontières par la police française, en totale violation du droit de libre circulation, et à la rage des jeunes antimondialistes assimilant « Seattle, Prague et Nice » : l'OMC, le FMI et l'Union européenne. L'Europe – que nous avions rêvée patrie en formation, gouvernée par le suffrage universel – ainsi ravalée au niveau des officines anonymes de l'ultralibéralisme globalisé : là est le plus terrible échec.

Il ne suffit pas d'incriminer, comme le fait la presse étrangère, la proverbiale arrogance sur fond d'amateurisme des Français, incarnée par Jacques Chirac et Pierre Moscovici. Ni les pièges d'une cohabitation où chacun était persuadé que tout succès commun ne profiterait qu'au concurrent. Le mal est plus profond : la France politique n'a pas encore vraiment choisi l'Europe comme vecteur du bien commun.

Souvenons-nous. L'accord Verts-

PS de 1997 n'a pu se faire que parce que la nouvelle direction socialiste, autour de Lionel Jospin, avait rejeté la confiance béate dans le traité de Maastricht et ses « critères » monétaristes : l'Europe serait sociale et écologique ou ne serait pas. Chez les eurodéputés Verts, nous les Français étions relativement confiants : « Avec la présidence française, Martine Aubry, nos 35 heures, vous allez voir ! »

On a vu. Martine Aubry, fait sans précédent, quitta la présidence du conseil européen des affaires sociales en pleine bataille, sans soulever aucune objection. En réalité, le scepticisme à l'égard de Maastricht cachait un scepticisme de fond vis-à-vis de l'Europe elle-même comme outil et arène du progrès social. Constat annoncé par le rejet à peine poli de la déclaration « fédéraliste » de Joschka Fischer, et qui se vérifie dans les autres domaines.

Ainsi de la sécurité maritime : après avoir retardé de six mois l'examen des rigoureuses propositions de la Commission de Bruxelles, le ministre des transports communiste Jean-Claude Gayssot, qui, lui, n'est pas tenu à la règle de l'unanimité, concède, pour obtenir quand même le consensus, de graves concessions aux pays qui défendent les intérêts de leur flotte. Le Parlement européen, expression directe de la volonté majoritaire des peuples européens, rétablit les mesures les plus urgentes, mais au prix d'un nouveau retard pour la sécurité de nos plages et de nos mers.

Ici se joue la crise de l'Europe : dans cette complicité des gouvernements pour la maintenir enfermée sous le règne de l'unanimité. C'est-à-dire comme une alliance principalement commerciale gouvernée par des traités intergouvernementaux, négociés à l'abri du regard des élus, au nom de la jalouse défense de « l'intérêt national ». Or (comme le criaient jadis ceux qui aujourd'hui se disent antimondialistes), « l'intérêt national, c'est l'intérêt du capital ».

L'intergouvernementalité, l'unanimité, le droit de veto, c'est le

L'Europe – que nous avions rêvée patrie en formation, gouvernée par le suffrage universel – ravalée au niveau des officines anonymes de l'ultralibéralisme globalisé : là est le plus terrible échec

droit pour la City londonienne et le Luxembourg de bloquer l'imposition des capitaux baladeurs jusqu'à ce que la Suisse en fasse autant, le droit pour la Grèce ou le Danemark de bloquer le contrôle des poubelles flottantes, le droit pour l'Espagne de bloquer l'écotaxe contre l'effet de serre, le droit pour la « troisième voie » britannique de bloquer les avancées sociales, etc.

La faiblesse de l'Europe n'est pas son excès d'intégration, mais la possibilité laissée à la Grande-

Bretagne ou aux Pays-Bas de miner la belle résistance de Dominique Voynet au sabotage par les Etats-Unis du traité contre l'effet de serre.

Et le nœud de notre tragédie, c'est que cette évidence (qui explique le paradoxe que l'Europarlement, à majorité de droite mais sous le contrôle des électeurs, vote quand même des textes plus progressistes et écologistes que le Conseil européen, composé d'une majorité de gouvernements socio-démocrates) n'est pas pleinement perçue par les forces progressistes

françaises, ni à gauche ni à la gauche de la gauche. Ainsi, le mouvement contre la mondialisation libérale, au lieu de s'étiqueter « anti-libéral », se proclame « antimondialiste », s'arc-boutant sur la ligne Maginot du droit de veto national contre une Union européenne perçue comme une déclinatoire locale de l'Organisation mondiale du commerce.

Cette gauche de la gauche s'est déchaînée à Nice contre la médiocrité de la Charte des droits fondamentaux et contre le passage à la

règle majoritaire de l'article 133 régissant les traités commerciaux. Que la Charte soit médiocre, cela ne fait aucun doute. Cinquante ans après les grandes chartes de l'ONU et du Conseil de l'Europe, elle réduit le célèbre droit au travail à un droit à l'accès à un bureau de placement gratuit, et résume un demi-siècle de lutte des femmes pour le droit au divorce et le droit sur leur propre corps à un droit de se marier et de fonder une famille. Mais c'est justement la règle de l'unanimité, le droit de blocage accordé aux gouvernements les plus conservateurs qui en est responsable !

L'article 133 a certes permis à la France de rejeter unilatéralement l'Accord multilatéral sur les investissements préparé par l'OCDE. Son passage à la règle de la majorité du Conseil est réclamé par le commissaire Pascal Lamy. Or ce commissaire incarne par excellence la connexion intime entre la construction libérale de l'Europe et sa dissolution dans le libre marché mondial. Sa capacité stupéfiante à proposer à Seattle les abandons qu'en Europe, face aux eurodéputés et aux organisations non-gouvernementales, il s'était engagé à refuser, est encore dans les mémoires.

Mais faut-il pousser l'« anti-lamysme » jusqu'à l'illusion nationaliste que les services publics et la diversité culturelle seraient mieux défendus petit Etat par petit Etat ? Oui, l'Europe doit faire bloc quand les rapports de forces mondiaux sont en jeu. Et oui, son

Parlement doit pouvoir contrôler rigoureusement que les accords entre l'Europe et le reste du monde ne compromettent pas les avancées d'un modèle européen original, démocratique, social et écologiste – en particulier en matière de culture et de services publics.

Il faut aujourd'hui redresser la barre. La duplicité des libéraux-européens, les concessions de ceux qui acceptent n'importe quoi plutôt que de ralentir la construction européenne (quelle que soit sa direction), n'ont fait qu'alimenter la paranoïa de ceux qui ne voient dans toute avancée européenne qu'un mauvais coup de la mondialisation.

Il nous faut une Constitution européenne pour rendre la parole aux citoyens et citoyennes d'Europe. Et que les forces sociales qui s'opposent à la globalisation libérale s'emparent de la construction européenne comme jadis les forces progressistes opposèrent l'édification d'un Etat-providence à la toute-puissance du marché. Pour être vraiment social et écologiste, il faut aujourd'hui être vraiment européen. Pour faire aimer l'Europe, il faut définir une Europe digne d'être aimée.

Finalement, que le syndicalisme européen et les mouvements sociaux aient été les véritables vedettes de Nice est la meilleure nouvelle de ce sommet.

Alain Lipietz est député européen (Verts).

Le Monde 13.12.2000

Nice, un compromis laborieux vers l'élargissement

L'Allemagne consolide ses positions en Europe et apparaît comme la grande gagnante du sommet. Certains petits pays, en revanche, s'estiment lésés, et la presse européenne critique violemment la présidence française

Le président Chirac devait présenter, mardi 12 décembre à Strasbourg, les conclusions de la présidence française de l'Union européenne devant le Parlement européen. Les résultats du sommet de Nice, qui s'est

achevé dans la nuit de dimanche à lundi après quatre jours de négociations sous forme de marathon, font l'objet de commentaires contrastés en Europe. Les « grands » ont sauvegardé leurs préroga-

tives tandis que les « petits » estiment souvent avoir été lésés. Les pays de l'Est candidats à l'intégration dans l'Union ont pour leur part réagi très positivement aux conclusions du sommet. Les marchandages

de Nice ont été unanimement critiqués, tout comme la prédominance de la défense des intérêts nationaux. La presse européenne critique violemment la présidence française et son « arrogance ».

BERLIN

de notre correspondant

Au sommet de Berlin en 1999, Gerhard Schröder, qui avait promis d'en découdre avec les Français, avait dû avaler son chapeau : l'intransigeance de Jacques Chirac l'avait empêché d'obtenir une ristourne de la contribution allemande au budget européen. A Nice, le chancelier, devenu europhile, a changé de tactique. Il a endossé l'habit d'une Allemagne impartiale, évitant les conflits, prête à sacrifier ses intérêts sur l'autel de la construction européenne, soucieuse de ne pas vexer la France. Et il a raflé la mise.

Les conseillers du chancelier font mine de s'étrangler quand on leur parle d'une « victoire de l'Allemagne ». Mais ils ont obtenu pour leur pays des résultats dépassant leurs espérances. Certes, l'Allemagne continue d'avoir le même nombre de voix que la France, l'Italie et la Grande-Bretagne au Conseil européen. Mais elle a obtenu la création d'une minorité de blocage qui prend en compte son poids démographique. Les déci-

sions devront être approuvées par des pays représentant 62 % de la population de l'Union, ce qui donne à l'Allemagne alliée à deux grands pays un droit de veto.

« A Nice, l'Allemagne est devenue le pays le plus puissant de l'Union », commente la « Berliner Zeitung »

L'Allemagne sera la seule, avec le Luxembourg, à ne pas voir le nombre de ses députés au Parlement européen réduit. Enfin, M. Schröder a obtenu à Nice une conférence intergouvernementale qui doit préciser en 2004 quelles compétences sont du ressort de l'Union et des Etats membres.

Cette revendication est chère à l'opposition chrétienne-démocrate et aux Länder (en particulier la Bavière), soucieux de ne plus voir Bruxelles empiéter sur leurs prérogatives.

Les Allemands considèrent que les résultats de Nice sont très décevants, notamment pour le passage à la majorité qualifiée. Mais « nous étions prêts à aller plus loin que ce qu'a proposé la présidence », déclare-t-on dans l'entourage du chancelier. « Nous avons atteint notre but essentiel : nous avons rendu l'Europe capable d'accueillir de nouveaux membres », a déclaré M. Schröder, alors que l'Allemagne va se retrouver au cœur géographique de l'Union.

L'après-Nice a déjà commencé. Le chancelier Schröder y a pris le rôle du défenseur des pays de l'Est, garant d'une Europe démocratique élargie. La présidence française prévoit de donner moins de voix à la Pologne qu'à l'Espagne ? Le chancelier reçoit immédiatement un coup de fil du premier ministre polonais Jerzy Buzek. Pas de souci, on s'en est oc-

cupé, fait savoir le chancelier. Même scénario avec la Lituanie, dont le ministre des affaires étrangères téléphone, inquiet, à Michael Steiner, conseiller diplomatique de M. Schröder.

Symboliquement, le marathon européen de M. Schröder avait commencé mercredi 6 décembre à Varsovie, pour le trentième anniversaire de l'agenouillement du chancelier Willy Brandt devant le monument dédié aux victimes du soulèvement du ghetto de Varsovie de 1943. Le social-démocrate Schröder, qui fait partie de la génération des « petits-fils » de Willy Brandt, entend poursuivre l'œuvre du Prix Nobel de la paix, initiateur de la politique de détente. « Willy Brandt a construit le premier pilier destiné à permettre de surmonter la division du continent. Nous pouvons construire le second pilier à Nice », avait déclaré M. Schröder à Varsovie.

Plus fondamentalement, Nice a permis au chancelier, qui représente la troisième économie mondiale et le premier pays d'Europe, de prendre le leadership sur le

continent. « A Nice, l'Allemagne est devenue le pays le plus puissant de l'Union », commente la *Berliner Zeitung*, tandis que le quotidien conservateur *Die Welt* estime que « l'Allemagne est devenue la plus forte de deux anciens égaux ».

Pour les Allemands, c'est la France qui est responsable de ce basculement, violemment accusée par la presse de défendre ses intérêts nationaux et de mal avoir préparé le sommet de Nice. Avant le sommet, M. Schröder avait d'ailleurs effectué en parallèle à Jacques Chirac une tournée des capitales européennes, jouant les modérateurs, rôle normalement dévolu au pays qui exerce la présidence. « Le moteur franco-allemand est nécessaire mais il n'est plus suffisant », déclare un haut conseiller du chancelier. L'Allemagne « géant économique mais nain politique » n'est plus qu'un vieux souvenir. Et comme le nouveau « géant politique » est plutôt rassurant, c'est vers lui que les pays européens se tournent.

Arnaud Leparmentier

IL Y A BIEN dix ans que les plus chauds partisans de l'Union européenne dénoncent le « déficit démocratique » dont, à les en croire, elle souffrirait. Alain Duhamel, par exemple, lui a consacré tout un chapitre de son *Ambition française* (Plon 1998), concluant que la réforme des institutions doit constituer un « préalable absolu » (à l'admission de nouveaux membres) à propos duquel « il ne doit pas être question de transiger, car c'est la nature même de l'Europe et son destin qui sont en jeu ». Gageons que les résultats de Nice ne suffiront pas à le rassurer : il n'y a plus personne pour impulser le couple franco-allemand, maintenant qu'ont disparu ces formidables entraîneurs qu'étaient de Gaulle et Adenauer, Giscard et Schmidt, Kohl et Mitterrand, et l'on ne peut pas attendre d'européens tièdes comme Chirac, Joschka Fischer ou Schröder qu'ils prennent leur relève.

Un pro-européen convaincu a certes pris à Londres, en la personne de Tony Blair, la place d'une europhobe enragée comme Maggie Thatcher. Mais il a des élections l'an prochain, il a sous les yeux un sondage qui montre que 52 % de ses compatriotes sont partisans d'un retrait de l'UE, et la presse populaire lui tire massivement dessus chaque fois qu'il fait un pas en direction de l'Union. Aussi bien a-t-il déclaré il y a quelques semaines à Varsovie : « Le problème que pose le modèle d'une Europe coiffée d'un supra-Etat, dans laquelle les nations sont placées sous la coupe d'institutions suprânationales, est qu'il ne trouve pas grâce aux yeux de ses citoyens. On touche là à ce qu'il est convenu d'appeler le déficit démocratique. On pourra passer un temps infini à échafauder l'architecture parfaite, on n'y parviendra pas. C'est que, jusqu'à nouvel ordre, la légitimité démocratique trouve sa source dans les institutions représentatives

élues au suffrage direct des nations - les Parlements et les gouvernements nationaux. »

Il est d'autant plus difficile de ne pas donner raison au premier ministre britannique qu'il n'écarte pas la possibilité qu'il en aille un jour autrement. Mais cela veut dire que ce qui fut un grand rêve, nourrissant espoirs et passions, est condamné à ne se réaliser que pas à pas, au moyen de marchandages diplomatiques la plupart du temps trop subtils pour enflammer une opinion qui, de toute façon, a le plus grand mal à s'y retrouver. D'autant plus qu'avant de déplorer le « déficit démocratique » des institutions européennes, il serait peut-être opportun de balayer devant notre porte et de nous demander si notre propre démocratie n'est pas elle-même déficitaire.

UN AVERTISSEMENT

Comment l'autorité de la délégation française à Nice, et donc de la présidence qu'elle était supposée exercer, n'aurait-elle pas été affectée par les innombrables « affaires » qui dominent désormais le débat politique, et par la guerre ouverte sur laquelle a fini par déboucher une cohabitation devenue invivable ? Comment, par exemple, qualifier de démocratique la manière dont a été raccourci, sans trace de débat, le mandat présidentiel ?

On dira que l'exemple vient de loin et que la démocratie américaine, qui fut la mère de la nôtre, peut de moins en moins se poser en modèle. Le Watergate avait déjà porté un coup terrible au respect attaché à l'institution présidentielle. L'affaire Lewinsky, qui a bien failli être fatale à Bill Clinton, n'a rien arrangé. Et voilà maintenant que les deux candidats à sa succession se sont livrés, autour du décompte de ces étranges bulletins de vote à « confettis », à un duel dont aucun, c'est le moins

qu'on puisse dire, ne sort grandi. L'âpreté dont ils ont fait preuve laisse mal augurer de la manière dont le vainqueur exercera son pouvoir.

Le fait que le nouveau Sénat soit divisé par moitié entre démocrates et républicains ne lui facilitera pas les choses. L'Amérique, chacun le sait, le sent, est la nouvelle Rome. Imagine-t-on ce qui se serait passé si l'empire des Césars avait connu de telles vicissitudes fonctionnelles ? Il est vrai que Tocqueville, déjà, reconnaissait que la politique extérieure était le point faible des démocraties. Un ambassadeur des Etats-Unis déclarait d'ailleurs au lendemain de la guerre de 1914 que la politique étrangère de son pays consistait à n'en point avoir. Sous-entendu : et qu'il s'en trouvait fort bien. Impensable évidemment aujourd'hui alors que, de l'Irlande aux Balkans, du Proche-Orient à la Corée, il n'est pas de foyer de tension dont l'Oncle Sam ne s'occupe de très près.

Sans doute ne faut-il pas pousser le pessimisme trop loin. La disparition du rideau de fer a considérablement accru le nombre des pays en droit de se réclamer de la démocratie, auxquels se sont récemment ajoutés la Corée du Sud, Taïwan, le Pérou et le Mexique. Mais une grande partie de l'Afrique a bien du mal à sortir des guerres tribales, la Chine - plus d'un sixième de la population mondiale - continue de manifester une parfaite indifférence aux droits de l'homme, et, hors le cas de la Turquie, le monde islamique - un autre sixième de la population mondiale - est toujours aussi loin, à quelques exceptions près, et encore elles sont très relatives, de s'engager sur la voie démocratique.

Les élections qui ont eu lieu récemment en Bosnie et dans une série de pays de l'Est ont montré, dans bien des cas, la force des

nationalistes et des nostalgiques de l'ancien régime, la Biélorussie n'est pas le seul des pays de la CEI à être gouvernée comme au temps de l'Union soviétique, et il faudrait vraiment beaucoup de bonne volonté pour voir en Vladimir Poutine, qui continue comme devant à faire la guerre aux Tchétchènes, un démocrate tous azimuts. Si l'on ajoute que le taux élevé des abstentions, dans la plupart des pays de l'UE, risque de favoriser quelque jour les campagnes d'extrême droite qui n'ont nulle part vraiment disparu, on est amené à se poser des questions sur les conséquences politiques d'une toujours possible inversion des courbes économiques.

Jean-Jacques Rousseau nous avait prévenus : « S'il y avait un peuple de dieux, peut-on lire dans le Contrat social, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes. » Cela ne l'empêchait pas d'être démocrate, mais il avait conscience de l'extrême fragilité de la démocratie et nous demandait de ne pas trop faire joujou avec. On aurait tort d'oublier cet avertissement.

André Fontaine